

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D'AZUR

Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 31 juillet 2015 à 17h30

PROCES VERBAL

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2015

Adopté à l'unanimité

2) Rapport des décisions prises par le Président par délégation du Conseil

Signature d'un contrat de prêt unique suite à la renégociation de 4 emprunts avec le Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

730.000 € sur 13 ans à 3,14 %

Intérêts à payer : 170.353,21 €

Echéance annuelle : 69.259,40 €

Ce réaménagement permet **d'économiser 30 000 €** sur la masse financière globale (capital + intérêts).

ENVIRONNEMENT

3) Demande d'intégration de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis dans la demande de classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO du Parc National du Mercantour

Le Président rappelle que le Conseil avait accordé son soutien à la demande de classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO du Parc National du Mercantour par voie de délibération en janvier 2015. En effet, le PNM s'est engagé, avec 5 autres partenaires italiens, dans une candidature des « **Alpes à la Mer** » au classement en tant que Bien du Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

Lors du dernier Conseil d'Administration du Parc, le Président indique qu'il a fait part à l'ensemble des membres de l'intérêt que pourrait avoir la candidature du PNM à intégrer le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale. En effet, la richesse géologique constitue un des principaux atouts de la candidature du Parc National du Mercantour et les pelites des gorges rouges forment un ensemble particulièrement remarquable. De façon plus globale, c'est l'ensemble géologique du Dôme de Barrot qui pourrait figurer à ce classement au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

C'est pourquoi le Président demande à l'assemblée d'approuver la demande d'intégration de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis dans la demande de classement au Patrimoine Mondial de l'Humanité du Parc National du Mercantour.

Adoptée à l'unanimité

DEVELOPPEMENT LOCAL

4) Election des suppléants au Comité de Programmation LEADER

Lors de la dernière séance du Conseil, les représentants de l'intercommunalité au sein du Comité de Programmation du futur LEADER avaient été désignés.

Pour rappel, les titulaires sont :

- Monsieur Pierre Tardieu (territoire du PNM)
- Monsieur Arnaud Prigent (territoire en chevauchement PNR)
- Monsieur Jean-Pierre David

Le Président indique qu'il convient également d'élire des délégués suppléants et propose la liste suivante :

- Monsieur Jocelyne Baruffa suppléant de PierreTardieu
- Monsieur Michelle Bellery suppléant d'Arnaud Prigent
- Madame Evelyne Colle suppléant de Jean-Pierre David

Adoptée à l'unanimité

5) Convention de bonnes pratiques pour l'application du code des marchés publics avec la fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Alpes Maritimes

Ajournée

6) Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat

Le Président propose la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes Maritimes.

Ce rapprochement permettra une vigilance accrue de la CMA sur les entreprises implantées dans le périmètre Alpes d'Azur. Pour rappel, l'artisanat du territoire de l'intercommunalité est constitué de plus de 340 entreprises, dont 55% dans le bâtiment, 25% dans les services, 11% dans l'alimentation et 9% dans la production. Elles emploient 200 salariés.

Jean-Pierre Audibert, Vice-président délégué au développement économique, précise que ce partenariat permettra de :

1. Contribuer à l'animation d'un observatoire de l'Artisanat sur le territoire de la CCAA, par l'échange de données relatives :
 - à la création, la transmission et la radiation des entreprises artisanales,
 - à la formation et l'emploi dans le secteur de l'Artisanat.
2. Assurer la présentation et l'information de l'offre de services respective au bénéfice des entreprises artisanales.
3. Elaborer et collaborer à l'animation des manifestations et rencontres collectives au bénéfice des entreprises artisanales.
4. Participer à l'information sur les dispositifs de la formation et de l'emploi du secteur de l'Artisanat.

Plusieurs élus regrettent que la chambre ne soit pas assez présente aux côtés des entreprises des artisans du territoire. Edgar Malausséna précise que la Commune de Villars-sur-Var a signé une convention de partenariat similaire et qu'elle a permis l'ouverture d'une boucherie, avec un soutien de 22 000 € de la CMA.

Adoptée à l'unanimité moins une voix (Jean-Jacques Bayonne pour motif personnel)

7) Demande de subvention du Conseil de Développement du Pays pour un projet de structuration de monnaie locale

Le Conseil de Développement du Pays Vallées d'Azur Mercantour souhaite expérimenter la mise en place d'une monnaie locale complémentaire comme outil au service de l'identité du territoire et de promotion d'un développement économique endogène. Afin de financer cette expérimentation, le Conseil Régional peut accorder une subvention.

Jean-Paul DAVID, Président du Pays, explique que la démarche consiste à relocaliser les échanges économiques et à favoriser le lien social.

Egalement, le Président ajoute qu'au sein du Conseil de Développement la demande vient du monde du commerce. En effet, Nicolas GIBBE, Président de la fédération inter-professionnelle du Pays porte la démarche au titre des artisans et commerçants et a initié une action similaire à Cagnes-sur-Mer.

Edgar MALAUSSENA et Evelyne COLLE qui siègent au Conseil de Développement précisent qu'ils ont demandé à ce que le dossier soit diffusé aux élus et qu'un colloque doit être organisé pour expliquer la démarche à la population.

Jean-Pierre DAVID que ce projet de monnaie locale doit être accompagné d'un travail de fonds sur les circuits courts.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

8) Création de postes pour les accompagnateurs de bus et la garderie du matin de Malaussène

Pour la prochaine rentrée scolaire, il est nécessaire de recruter 4 accompagnateurs de bus et un animateur pour la garderie du matin de Malaussène. Le Président ajoute que ces créations de poste ne sont pas dépenses nouvelles puisque :

- les accompagnateurs de bus étaient auparavant des agents municipaux mis à disposition remboursés par la Communauté de Communes aux Mairies
- la garderie de Malaussène permet de refuser des dérogations scolaires qui auraient dues être accordées de droit

Denise LEIBOFF, Vice-présidente déléguée aux ressources humaines, donne le détail des profils de poste.

Adoptée à l'unanimité

9) Mise à jour du tableau des effectifs intégrant les modifications de poste

Il convient de modifier le tableau des effectifs afin d'intégrer les créations de postes pour les accompagnateurs de bus et l'animateur de la garderie du matin de Malaussène mais aussi pour prendre en compte plusieurs modifications de postes. tableau des effectifs.

Denise LEIBOFF, Vice-présidente déléguée aux ressources humaines explique en effet qu'il faut intégrer en particulier :

- La transformation du poste d'attaché en un poste d'attaché principal (suite à la réussite d'examen professionnel de Catherine PAYAN), le poste d'attaché sera supprimé à l'issue de la procédure de nomination ;
- L'ouverture d'un poste de rédacteur (filière administrative catégorie B). Il est rappelé que Sophie Gaudin quitte son poste d'ingénieur (filière technique catégorie A) à l'automne 2015 et, pour la remplacer, il est envisagé de recruter un rédacteur des marchés publics et que l'ingénieur de Syndicat Intercommunal de Valberg pourra intervenir sur le suivi des travaux.
- Des suppressions et modifications de poste dans les écoles, notamment :

Ecole de Pierrefeu : la cantine, les NAP et le périscolaire seront gérés une association. Les postes d'animateur et d'agent de cantine ne sont donc pas reconduits

Ecoles de Puget-Théniers et Touët-sur-var: suite au départ de 3 agents (agent polyvalent et de 2 animateurs), les postes sont remodelés et mutualisés. Il est proposé de rechercher deux postes d'animateurs dont un pour intervenir à la fois sur Puget-Théniers et Touët-sur-Var. La partie ménage a été redistribuée sur d'autres postes.

Adoptée à l'unanimité

ECOLE ET PERISCOLAIRE

10) Demande de subvention pour l'acquisition d'équipements informatiques dans les écoles (TBI, tablettes, ordinateurs...)

Plusieurs enseignants ont fait part de demandes de matériel informatique et d'accès internet. Le coût de l'ensemble de ces acquisitions a été évalué par les services à 25 000 € environ. Le Président propose de solliciter des subventions pour ce projet.

Danielle Chabaud, Vice-présidente en charge des affaires scolaires précise que les écoles de l'intercommunalité ont été équipées il y a plusieurs années de façon disparates en équipements numériques. Pour assurer un enseignement moderne et de qualité, certaines d'entre elles ont besoin de renouveler ce matériel et d'autres d'améliorer leur dotation. Cet investissement permettra en outre de développer les coopérations possibles entre les écoles et des activités autour des TIC en cohérence avec le Projet Educatif Territorial.

Adoptée à l'unanimité

11) Demande de subvention pour la mise en œuvre de la dématérialisation des régies et le déploiement de nouvelles modalités de paiement (CB, en ligne)

Afin de déployer de nouveaux services de paiement pour les familles et d'accélérer la dématérialisation, le Président propose d'approuver la demande de subvention intégrant un nouveau logiciel de gestion/facturation des services périscolaires avec tablettes pour les agents ainsi que des terminaux CB.

Le Président donne la parole à Nicole BERTOLOTTI, présidente de la commission des affaires scolaires, qui précise qu'à terme il s'agit de créer un portail familles. Il convient pour cela de se doter en matériel et logiciel. Ce projet permettra en outre de faciliter le travail des régisseurs, de centraliser l'information et d'être plus réactifs.

Adoptée à l'unanimité

12) Demande de subvention pour le projet d'affirmation des valeurs de la République (inscription de la devise, drapeaux, tableau de déclaration des droits de l'homme et du citoyen, charte laïcité)

L'éducation à la citoyenneté a été inscrite au cœur du Projet Educatif Territorial qui a été approuvé par l'ensemble de la Communauté de Educative du territoire au mois de juin. Ce travail a reçu les compliments de l'Inspection Académique tant pour sa méthode de concertation que pour son contenu.

Afin d'affirmer les valeurs de la République, qui ont été mises à mal par les attentats du mois de janvier, le Président propose un projet d'équipement de l'ensemble des écoles en ce sens.

Nicole Bertolotti expose ce projet comprenant une forte dimension symbolique et précise qu'il permette d'afficher les éléments suivants :

- Drapeau Français et Européen
- Valeurs de la République (Liberté – Egalité – Fraternité)
- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- Charte de la laïcité
- Logo de la Communauté de Communes Alpes d'Azur

Edgar Malausséna demande que ce ne soit pas seulement un affichage. Nicole Bertolotti et Michèle Facchini rappellent que l'éducation à la citoyenneté faire partie des programmes scolaires.

Adoptée à l'unanimité

13) Demande de subvention pour l'acquisition de mobilier et d'équipements dans les écoles

De nouveau, le Président propose d'approuver une demande de subvention concernant les écoles, cette fois pour l'acquisition de mobilier et équipements divers.

Danielle Chabaud, Vice-présidente déléguée aux affaires scolaires, donne le détail par école. Charles Ange Ginesy précise que le montant total s'élève à 17 000 €, avec un autofinancement de 3500 €.

Adoptée à l'unanimité

14) Convention avec la commune d'Ascros pour les travaux d'étanchéité du parvis au-dessus du dortoir de l'école maternelle

En septembre 2014, le Conseil Communautaire avait délibéré pour approuver une demande de subvention concernant des travaux divers de mise aux normes de nos écoles. L'Etat a attribué un financement dans le cadre de la DETR au printemps 2015 et le Département a complété par une subvention lors de sa dernière Commission Permanente.

S'agissant de l'école d'Ascros, les travaux concernent aussi le parvis de la mairie. C'est pourquoi, d'un commun accord avec Vincent Giobergia, le Président propose de partager l'autofinancement en concluant une convention à la Commune d'Ascros. Le reste à charge étant de 8 915,48 € ; la participation de chaque partenaire s'élève à 4 457,74 €.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

15) Mise en place de nouvelles modalités de délégation de maîtrise d'ouvrage avec de nouveaux taux

Ajournée

DELEGATIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE

- 16) Daluis : création d'un cimetière
- 17) Daluis : isolation de deux appartements communaux
- 18) Entraunes : restauration église paroissiale Notre Dame de la Nativité
- 19) Guillaumes : travaux supplémentaires pour la STEP du village
- 20) La Penne : zonage et schéma directeur d'assainissement
- 21) Puget-Rostang : schémas directeurs eau et assainissement
- 22) Villars-sur-Var : modification du programme mise aux normes du moulin à huile
- 23) Aiglun : Modification du plan de financement du programme de dotation cantonale 2015
- 24) Ascros : création d'un jardin d'enfants
- 25) Programme de dotation cantonale d'aménagement 2015 pour les communes de :
 - Beuil
 - Cuébris
 - Daluis
 - Entraunes
 - Guillaumes
 - Péone
 - Saint-Martin d'Entraunes
 - Sauze
 - Villeneuve d'Entraunes

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.